



Par la voix du 2e vice-président du MRC, Tiriane Noah, le président national de ce parti politique demande, jusqu'au prix de sa vie, la libération des personnes arrêtées dans le cadre des manifestations dont il est l'auteur.

« Le président Kamto tient à dire qu'il ne veut pas jouer au héros, mais qu'il assume, parce qu'il a toujours su assumer, au contraire de certains [...] et se tient prêt à faire face, seul, à la peine de mort, puisque c'est la peine de mort qui lui est promise. Le président Maurice Kamto précise que la mort n'a pas commencé avec lui, et ne s'arrêtera pas avec lui».

Cette déclaration est de la 2e vice-présidente du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC), Tiriane Nadège Balbine Noah, au cours d'une conférence de presse tenue hier 16 juillet, au siège de ce parti au lieu-dit « Dispensaire Odza ».

Elle fait suite à la décision du juge d'instruction militaire qui, par ordonnance, a reconnu la compétence du tribunal militaire de Yaoundé, à juger des personnes civiles. Le candidat arrivé en deuxième position au terme du scrutin présidentiel du 07 octobre 2018, revendique la responsabilité des « Marches blanches » qui se sont déroulées le 26 janvier, et les 01er et 08 juin derniers au Cameroun.

« Le président Maurice Kamto me charge de porter ce message au peuple camerounais. La

responsabilité des marches blanches et pacifiques de janvier et de juin 2019 organisées par le MRC, incombe à lui et à lui seul, en tant que président national du MRC. Il indique que c'est lui et lui seul qui a appelé à ces marches, et qui doit en répondre. Les statuts du MRC font de son président, le représentant et donc, le responsable du parti et des décisions prises par lui », précise Tiriane Nadège Balbine Noah.

Dès lors, le « tireur de pénalty » exige la libération de toutes les personnes arrêtées dans le cadre de ces manifestations. Et le MRC ne compte pas se soumettre à l'ordonnance du juge d'instruction militaire. « Nous avons, à travers nos avocats, d'ores et déjà interjeté appel de cette ordonnance devant la chambre de contrôle de l'instruction de la Cour d'appel du Centre », annonce la 2e vice-présidente du MRC.

L'info claire et nette. Celle qui assure l'intérim à la tête du parti, fait savoir que le 1er vice-président, Mamadou Mota, a été extrait de la prison de Kondengui, quelques heures avant la tenue de la conférence de presse d'hier 16 juillet, en direction du tribunal militaire, « de façon illégale ».

Tiriane Nadège Balbine Noah souligne que la main de Maurice Kamto reste tendue pour le dialogue, et réitère les propositions faites dans le mémorandum du 17 mai dernier, pour l'apaisement et la résolution de la crise en cours dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest d'une part, et la crise postélectorale d'autre part.

En rappel, Maurice Kamto est, entre autres, accusé d'hostilité contre la patrie. Un chef d'accusation passible de peine de mort, en référence à la loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme.

Mutations
